



SPECIAL BUDGETS 2015



*LE*

# *BULLETIN DE PETIT-BERSAC*

## *« LE CIDÉNOIS »*



**HOMMAGE A NOTRE CENTENAIRE : Mme SUZANNE MOUCHERON AU « VIN DOUX » LE SAMEDI 31 JANVIER 2015, ENTOURÉE DE SES ENFANTS, PIERRETTE, PIERRE, BERNADETTE, GILBERTE.**



LIBERTE – EGALITE -- FRATERNITE

## MAIRIE DE PETIT- BERSAC

Tél : 05 53 90 08 61 Fax : 05 53 90 78 33

Email : [MAIRIE-DE-PETIT-BERSAC@Wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-PETIT-BERSAC@Wanadoo.fr)

Maire : 06 48 18 16 10

Secrétaire : Amandine SIMONNET-LAPRADE

### SECRETARIAT OUVERT

Lundi, Mercredi : 8h 30 – 12h

Jeudi : 8h – 12 h, Vendredi : 9h – 12h

# « LE CIDÉNOIS »

## Sommaire

---

---

|       |                                                       |         |
|-------|-------------------------------------------------------|---------|
| 15-01 | Le mot du maire .....                                 | 03      |
| 15-02 | La parole aux adjoints et aux conseiller(e)s.....     | 04      |
| 15-03 | Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal..... | 05 - 06 |
| 15-04 | Les finances communales.....                          | 07 -19  |
| 15-05 | Comptes-rendus des commissions communales.....        | XXX     |
| 15-06 | La voirie communale et intercommunale.....            | 20      |
| 15-07 | Les travaux nouveaux et d'entretien.....              | 21 - 25 |
| 15-08 | Les évènements.....                                   | 26 - 27 |
| 15-09 | En savoir plus. Des informations.....                 | 28 - 32 |
| 15-10 | « Les Amis du Musée et du Patrimoine » .....          | 33      |
| 15-11 | « La ligne Bersacoise ».....                          | 33      |
| 15-12 | « Société communale de chasse ».....                  | 33      |

# « LE CIDÉNOIS »

## Sommaire

---

---

|              |                                                        |         |
|--------------|--------------------------------------------------------|---------|
| <b>15-13</b> | « Football club PETIT-BERSAC/BOURG-DU-BOST ».....      | XXXXXX  |
| <b>15-14</b> | Mariages – naissances – décès – examens.....           | 34      |
| <b>15-15</b> | Syndicat Mixte de Collectes d'ordures Ménagères.....   | XXXXXX  |
| <b>15-16</b> | Syndicat Intercommunal d'Alimentation Eau Potable..... | XXXXXX  |
| <b>15-17</b> | Syndicat des Rivières du Bassin Dronne [SRB-DRONNE].   | 35      |
| <b>15-18</b> | Communauté de Communes Pays Ribéracois [CCPR]....      | 36 - 37 |
| <b>15-19</b> | Remue- méninges.....                                   | 38 - 41 |
| <b>15-20</b> | Divers.....                                            | 42      |

Responsable de la rédaction et des contenus : Le maire

Responsables de la distribution, relation avec les associations :

Michèle ANDRIEUX, Josette PERRIER-REPLEIN.

**15 -02 « La parole aux adjoints et aux Conseiller(e)s » est en *libre expression*.**

**NOTA** : XXX : Signifie qu'il n'y a pas d'informations sur l'article, sur ce Bulletin.

## « LE MOT DU MAIRE »

13 01

( VOIR PAGE 17 : BAISSSE DES IMPÔTS DIRECTS DE LA COMMUNE )

Le **03 mars 2015** la commune de Petit- Bersac apprenait le décès de Monsieur **Marcel DUDIGNAC**, maire de **1971 à 1989**. Il a été inhumé dans le petit cimetière de la commune, dans la stricte intimité familiale. C'était le souhait de son épouse et de ses deux filles. La mairie a respecté la volonté de la famille, mais considérant que Monsieur Dudignac était aussi un homme public, elle a voulu associer les bersacois à ce deuil en mettant pendant deux jours le drapeau tricolore en berne. **ET nous restons dans la stricte légalité.**

Le **27 janvier 2015**, Monsieur **René LAROUSSELIE** nous quittait à l'âge de 84 ans. Il a été, de très nombreuses années, un menuisier/charpentier apprécié et recherché pour la qualité de ses ouvrages.

Le **31 janvier**, au « VIN DOUX », le Conseil Municipal au complet a rendu hommage à Madame Suzanne **MOUCHERON**, notre première centenaire.

Ce bulletin est consacré, période oblige, aux comptes administratifs et aux budgets de la commune. J'ai essayé de rendre leur lecture, la plus aisée possible, avec quelques remarques qui n'engagent que moi. Notre commune est dans une situation satisfaisante. Pour autant, la prudence est de mise au regard des différentes réformes engagées et à venir. Il ne s'agit pas de broyer du « noir », mais de rester lucide et critique. Puis-je seulement rappeler la baisse de la dotation globale de fonctionnement ( DGF ) pendant les 3 années. ( voir finances communales page 10 ). Une nouvelle réforme de la DGF est en cours d'instruction !

Notre ambition pour la commune et de poursuivre nos investissements et d'améliorer le cadre de vie. Notre volonté est d'aider les entreprises locales qui sont souvent dans une situation très difficile. Nous porterons aussi un regard attentif aux commerces installés dans la commune. Il en ira de même pour toutes les associations de Petit- Bersac. J'ai toujours pensé qu'elles étaient le socle de la vie communale. **BLA- BLA** arrête d'être une association indépendante. Elle fusionne avec « **les Amis du musée** ». Deux associations qui agglomèrent leur talent, leurs idées, leurs projets. Cette association ne porte aucun danger de déliquescence d'identité. Aucun danger pour la collection qui reste, doit-on le souligner, la **propriété exclusive de la commune**. « La ligne bersacoise » se dote d'un nouveau bureau dont le Président est **JOSEPH CEDRIC**. Les travaux réalisés dans les dépendances de la mairie témoignent de cet attachement à nos associations. Pour les projets voir la rubrique « **Travaux nouveaux et d'entretien** ».

**A MON CONSEIL MUNICIPAL ET A LA SECRETAIRE,**

Je ne suis pas un adepte de la « brosse à reluire », mais qu'on m'autorise à adresser publiquement aux **membres du Conseil** et à notre secrétaire **AMANDINE**, mes remerciements et mes félicitations pour le travail accompli durant cette première année de mandature et pour ne rien gâcher, accompagné d'une complicité bienveillante et critique qui ne peut qu'améliorer les résultats. Une permanence aux heures d'ouverture, des conseillers disponibles, qui ne s'essouffle pas. Un partage des tâches qui permet à

chacun(e) de s'exprimer. Si je donne un nom, il me faudra dire tous les autres, car chacun(e) a présenté des travaux, documents qui rendent les recherches plus aisées. Et des idées de qualité.

Jean- Louis,

Les événements terribles du mois de janvier nous ont fait prendre conscience qu'en s'attaquant à des journalistes on s'attaquait à la liberté d'expression (même si ce sujet pourrait faire l'objet d'un vaste débat !) et aussi aux « valeurs de la république ». L'énorme soulèvement qui s'en est suivi et qui a surpris le monde entier témoigne que nous sommes prêts à nous battre pour ça.

Aujourd'hui, dans les écoles, on veut enseigner ces valeurs aux enfants et aussi le respect. Mais nous les parents, les adultes, respectons-nous l'autre ?

Quand un parent va insulter, voire frapper un professeur parce qu'il a donné une mauvaise note, ou simplement fait une remontrance, quelle image nous donnons !

Aujourd'hui on applaudit nos policiers, j'espère qu'il en sera de même pour les pompiers dans certaines cités. Pour combien de temps ? Mais dans notre village, ce qui est plus près de nous : quel respect pour nos institutions locales, pour leurs représentants qui donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie, quel respect pour son voisin, pour l'autre.....On a l'impression que l'on ne peut plus accepter une position différente de la sienne, qu'il est inadmissible que l'autre fasse une erreur, que l'on n'ai pas son document à la minute, que les routes ne soient pas dégagées dans l'heure, que l'électricité doit être remise immédiatement si il y a une coupure importante..., qu'il n'y a plus de possibilité de dialogue, que cela ne peut se terminer que par des insultes, des affrontements, parfois très violents.

L'intolérance, l'individualisme deviennent de plus en plus la règle. Les informations des médias sont déformées, tronquées. Les rumeurs sont dans le seul but de faire du mal et du tort aux autres.

Jusqu'où irons-nous ? Et pourquoi ? Est-ce vraiment ce que nous voulons ? Je ne le crois pas, les rassemblements exceptionnels suite aux attentats de Paris sont un espoir. Je veux encore espérer que nous arriverons ensemble à faire que cette société redevienne :  
« humaine »

« COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU C.M »

15 – 03

P.S : Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal paraissant dans le bulletin vous sont proposés sur un trop long décalage par rapport au temps d'application de ces délibérations. Nous avons donc décidé de vous informer de ces délibérations dans les **quinze jours** qui suivent une réunion du Conseil Municipal. A partir du prochain bulletin [ N°03 ] **cette rubrique n'y figurera plus.**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014.**

**1°Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour EDF et GRT-GAZ.**

ERDF = **195 €**                      GRT-GAZ = **130,50 €**

Montants inscrits en recettes de fonctionnement. **Approbation à l'unanimité.**

**2°Contrat assurance CNP pour la protection du personnel.**

Montant du contrat : **2 523, 08 €.** **Approbation à l'unanimité.**

**3°Contrat de location du photocopieur SHARP.**

Montant de la location annuelle = **2678,61 €** . Celle de l'ancien photocopieur était de **3056,95 €.**

La gestion des fax est prise en charge par le photocopieur pour un montant de **100 €** au lieu de **450 €** par fax indépendant. **Approbation à l'unanimité.**

**4° Loyer du multiple rural.**

Le maire rappelle les circonstances suivantes :

Les responsables du restaurant « VIN DOUX » ont fait part au Conseil Municipal de difficultés financières dues aux conditions météorologiques exécrables cet été.

Elles ont également sollicité en vain plusieurs établissements bancaires pour que leur soit accordé un prêt.

Leur seule solution pour revenir à l'équilibre financier était de vendre le véhicule du restaurant servant aux approvisionnements.

Au regard de tous ces éléments et compte tenu de l'importance que revêt la pérennité de l'établissement pour la commune, le maire propose que le loyer du multiple soit abaissé à **400 € / mois** pour une durée allant de décembre à avril 2015. A cette date un état des lieux sera fait et une décision sera prise.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 / 03 / 2015.**

##### **1° Rétrocession du tronçon de la départementale RD20E4.**

A la demande de l'unité d'aménagement du territoire de Ribérac, qui juge que ce tronçon n'a plus lieu d'être départemental du fait qu'il dessert en majorité les usages communaux, le maire souhaite que le Conseil Municipal y réponde favorablement d'autant que cette voie a été refaite il y a 3 ans. **Approbation à l'unanimité.**

##### **2° Vente de terrain bâti aux « MILLASSES ».**

Suite à l'achat du hangar aux « Chènevrières » pour augmenter notre capacité de rangement du matériel communal, l'atelier municipal perd sa fonction. Le maire propose 3 solutions à son conseil :

Vente de l'atelier avec terrain.

Trouver une autre affectation pour ce bâtiment.

Le mettre à la location .

Le Conseil Municipal après débat décide la mise en vente. La mise en vente est de 25 000 € minimum non négociable. Frais de notaire et de bornage à la charge de l'acheteur.

##### **3° Présentation et vote du compte administratif de la commune. ( voir finances locales 15- 04)**

**Le maire présente le résultat de l'exercice 2014 :**

Il donne des indications sur les dépenses, recettes, restes à réaliser, dette , avec des supports comptables préparés en commission finances. Il explique comment est construit un budget, comment est établi un compte administratif.

Au moment du vote, après discussion, le maire se retire. ( il ne vote pas ce compte)

**Approbation du C.A. à l'unanimité.**

##### **4° Présentation et vote des comptes administratifs du lotissement et de l'assainissement.**

Même démarche que précédemment. Approbation à l'unanimité.

Le maire remercie le Conseil Municipal, les membres de la commission des finances et notre secrétaire Amandine.

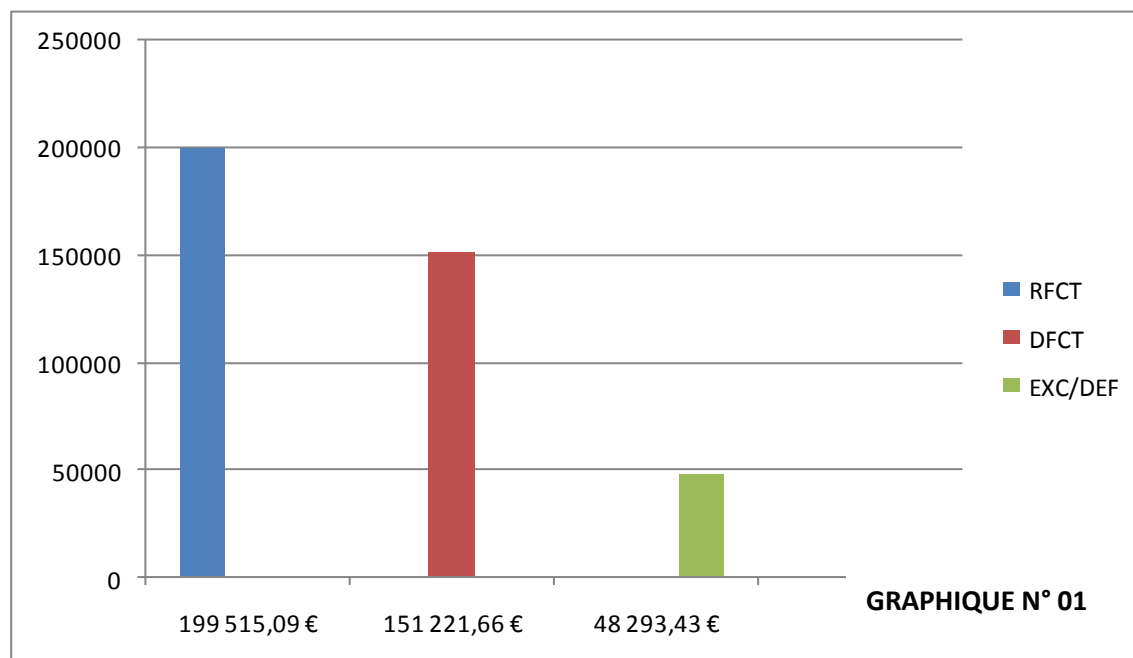
**5° Affectation du résultat de l'exercice principal.**

Une affectation du résultat est rendue obligatoire du fait qu'il a eu besoin de financement en section d'investissement au 1068. **Approbation à l'unanimité.**



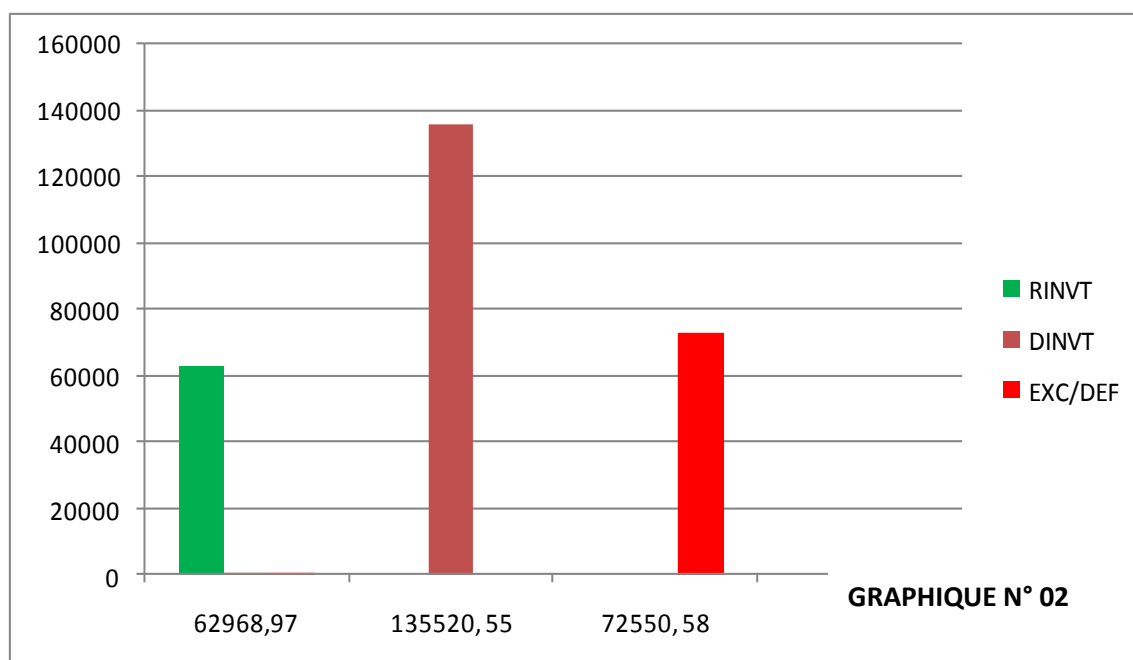
**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : RESULTAT DE L'EXERCICE EN SECTION FONCTIONNEMENT**  
**[ FCT ] C.A. COMMUNE**

Cette section est en **EXCEDENT**



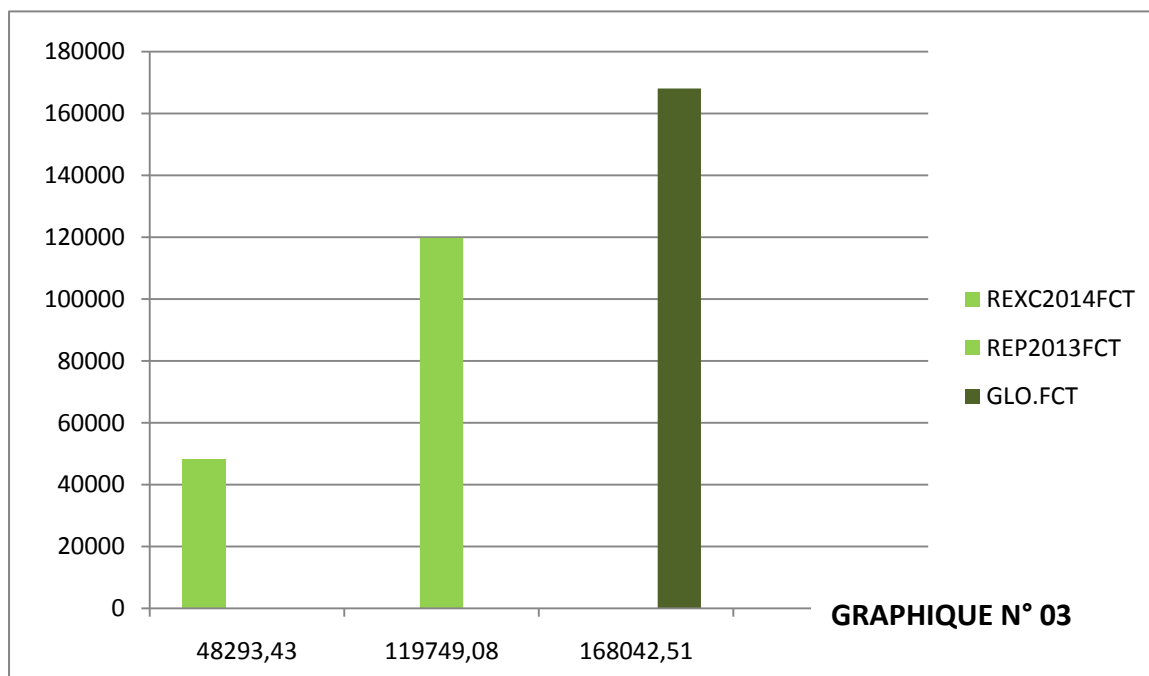
**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : RESULTAT DE L'EXERCICE EN SECTION INVESTISSEMENT**  
**[ INVT ] C.A. COMMUNE**

Cette section est en **DEFICIT**

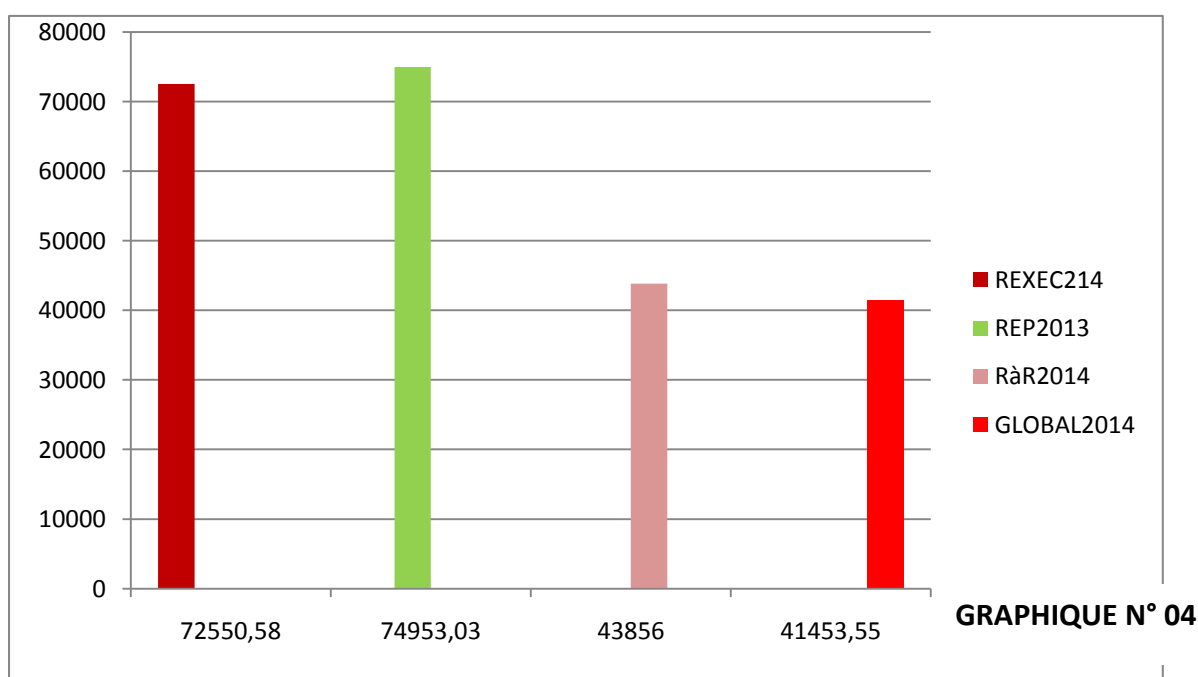


**RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT [FCT ] .**

REXC2014FCT = Résultat exercice 2014 . REP2013FCT = Report résultat2013 . GLO.FCT =  
 Résultat global de la section. ( 48 293,43 + 119 749,08 = **168042,51** ) c'est un **EXCEDENT**.

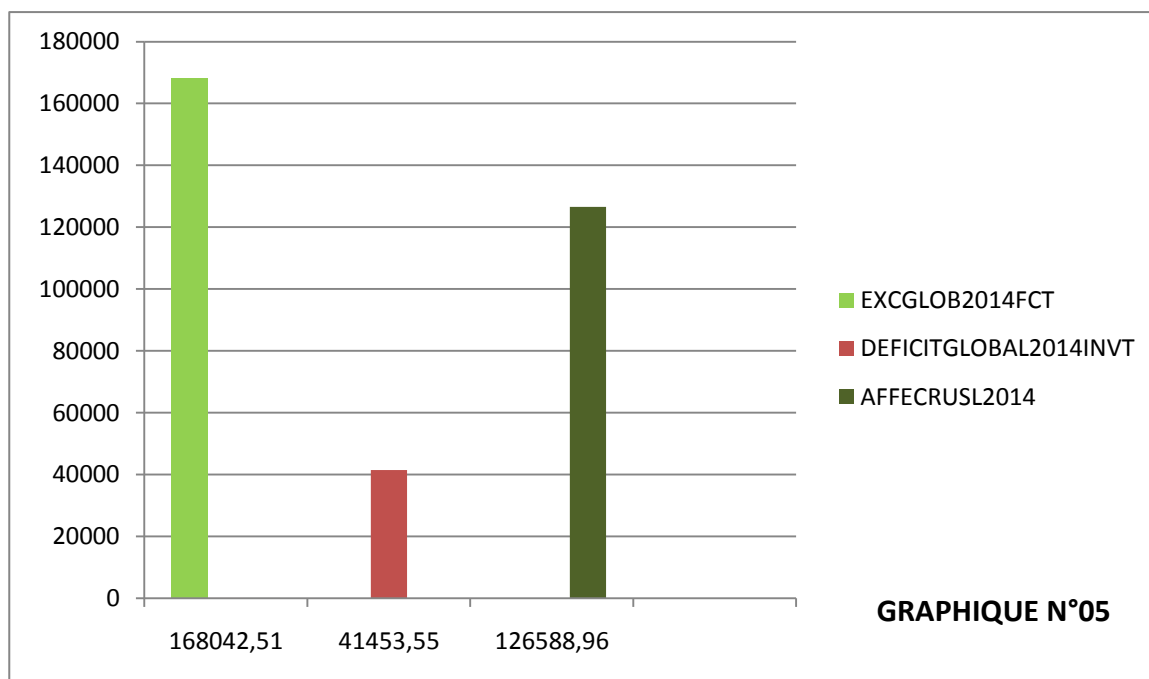
**RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT [INVT]**

Résultat Global de la section =( - 72550,58 +74953,03 – 48856 = **- 41453,55**) C'est un **DEFICIT**



**AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DU C.CA. COMMUNE :**

**168042, 51 – 41453, 55 = 126588, 96 [ représente l'EXCEDENT de FONCTIONNEMENT ]**

**EXPLICATIONS SUR CE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :**

Légendes des graphiques :

RCFT = Recettes de la section fonctionnement.

DFCT = Dépenses de la section fonctionnement.

EXC/DEF = Excédent ou déficit des sections.

RINVT= Recettes de la section investissement.

DINVT = Dépenses de la section investissement.

FCT= Section de fonctionnement.

INVT = Section d'investissement.

EXCGLOB2014FCT = Excédent global de 2014 en section fonctionnement.

DEFICITGLOBAL2014INVT = Déficit global de 2014 en section investissement.

AFFECRUSL2014 = Affectation du résultat 2014.

La section de fonctionnement est **EXCEDENTAIRE**. Situation normale. Ceci s'explique par des recettes sincères (qui n'ont pas été surévaluées au budget prévisionnel). Et des dépenses qui ont été contenues, inférieures aux prévisions. Faut-il rappeler que cet excédent de fonctionnement est notre ressource principale pour pouvoir investir. ( voir graphiques N°01 et N°03)

La section investissement est en **DEFICIT**. Là aussi, situation normale. Par contre le déficit doit être compatible avec nos excédents. Les investissements 2014 ont été d'un bon niveau, puisque le montant de cet investissement s'était élevé à **135 520, 55 €**. ( voir graphique N°02)

Le résultat global de cette section ( résultat exercice 2014 + report 2013 - restes à réaliser) accuse un déficit de **41 453 €**. ( voir graphique N° 04)

La section fonctionnement ayant dégagé un excédent global de **168042 €**, une partie de cet excédent est versé à la section investissement pour combler le déficit. ( C'est une obligation budgétaire à inscrire en recettes investissement au **1068**.

Finalement la marge brute de fonctionnement est de  $(168\,042 - 41\,453) =$  **126 589 €** (voir graphique N° 05).

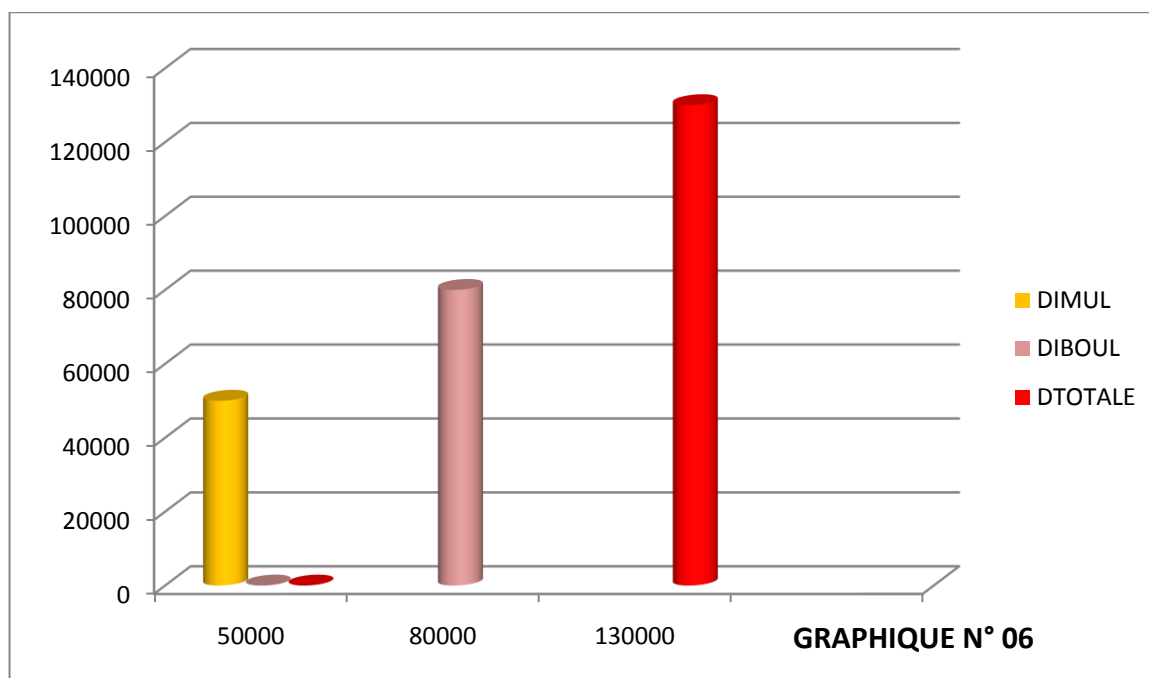
A partir de cette situation financière de la commune, situation validée par le conseil Municipal et en accord avec le **compte de gestion du percepteur**, nous allons pouvoir construire le budget principal prévisionnel de 2015.

La commission communale des finances, sous ma direction, a travaillé. Elle a défini les dépenses de fonctionnement et inscrit les recettes. Nous avons tenu compte de la dégradation des dotations de l'état ( pas encore parvenues officiellement), et nous avons reporté ces dotations à leur minimum prévisible. Si on a plus, ce sera une bonne surprise. En attendant on n'aura pas surestimé nos ressources. Il faut savoir que les communes doivent participer au redressement des finances de la France. En 2014 en dotation DGF ( Dotation Globale de fonctionnement) on a perdu **1200 €**.

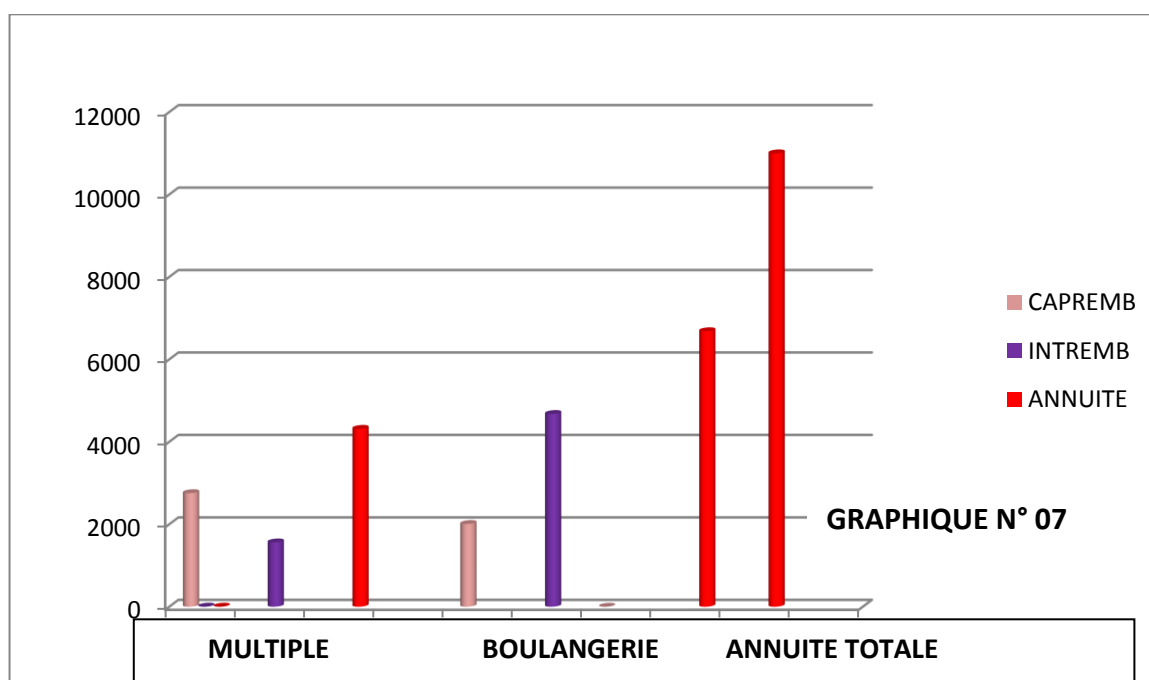
Cette année la ponction est de **4000 €** , l'an prochain (2016) elle sera de **8200 €** et en 2017, elle sera de **11300 €**. Après ?

Nous vous informons, un peu plus loin dans cette rubrique ( Finances communales) du budget principal et en particulier des projets inscrits en section investissement.

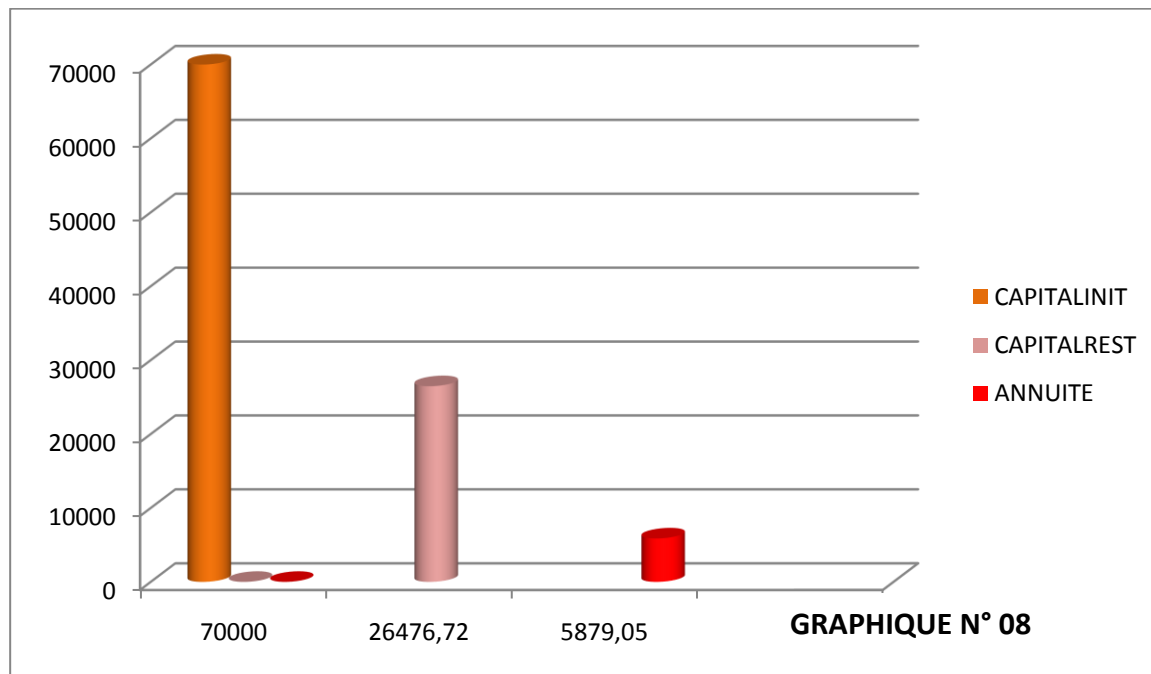
**ETAT DE LA DETTE :** DIMUL= Capital initial multiple. DIBOUL = Capital initial boulangerie .  
DTOTALE = Capital initial total emprunté.



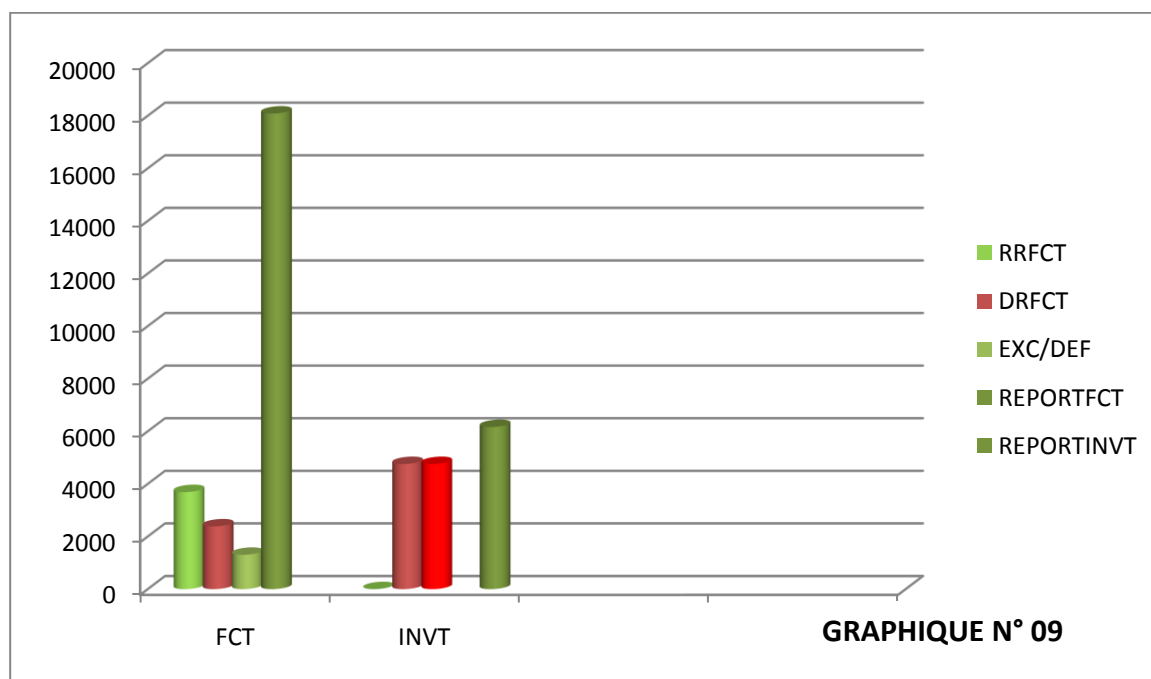
CAREMB = Capital remboursé en 2014 . Intérêts remboursés en 2014 . Annuité = Capital+Intérêt. Annuité totale = 2755,17 + 1560,20 + 4676,28 + 2007,23 = 10998,88 ( annuité constante)



**C.A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG : ETAT DE LA DETTE.** CAPITALINIT = Capital initial emprunté . CAPITALRESRT = Capital restant dû au 31/12/2014 . ANNUITE = Capital + Intérêts.



**DEPENSES REELLES DE FCT ET INVT, RECETTES REELES DE FCT ET INV , REPORTS :**



**QUELQUES PRECISIONS SUR LE C.A. ASSAINISSEMENT.**

Pour financer l'assainissement collectif du bourg, un emprunt de **70 000 €** était nécessaire. La date de signature de cet emprunt, à l'organisme DEXIA crédit local : 06/06/2005. Sa durée est de 15 ans. La durée résiduelle est donc de 5 ans. Fin 2014, le capital restant dû est de **26476,72 €**. L'annuité est constante et se compose de : Capital remboursé 2014 = **4757,73 €**, intérêts remboursés 2014 = **1121, 32 €** d'où une annuité globale de = **5879, 05 €** ( voir graphique N° 08)

Les dépenses réelles d'exploitation 2014 sont d'un montant de 2 385, 34 € et comprennent essentiellement le montant du contrat de maintenance avec la SAUR et du remboursement des intérêts de la dette. Les recettes d'un montant de **3 690, 70 €** sont les prestations dues par les bénéficiaires du service assainissement. (voir graphique N°09)

La section exploitation ( ou fonctionnement) est en **EXCEDENT**. A cet excédent d'exercice vient s'ajouter le report 2013 qui est lui aussi un excédent.

La section d'investissement est en **DEFICIT**. Il n'y a pas de recettes et il y a la dépense du remboursement du capital de la dette. Au global elle devient **EXCEDENTAIRE** parce que le report 2013 de cette section est EXCEDENTAIRE et cet excédent est d'un montant supérieur au déficit de l'exercice 2014. (voir graphique N° 09)

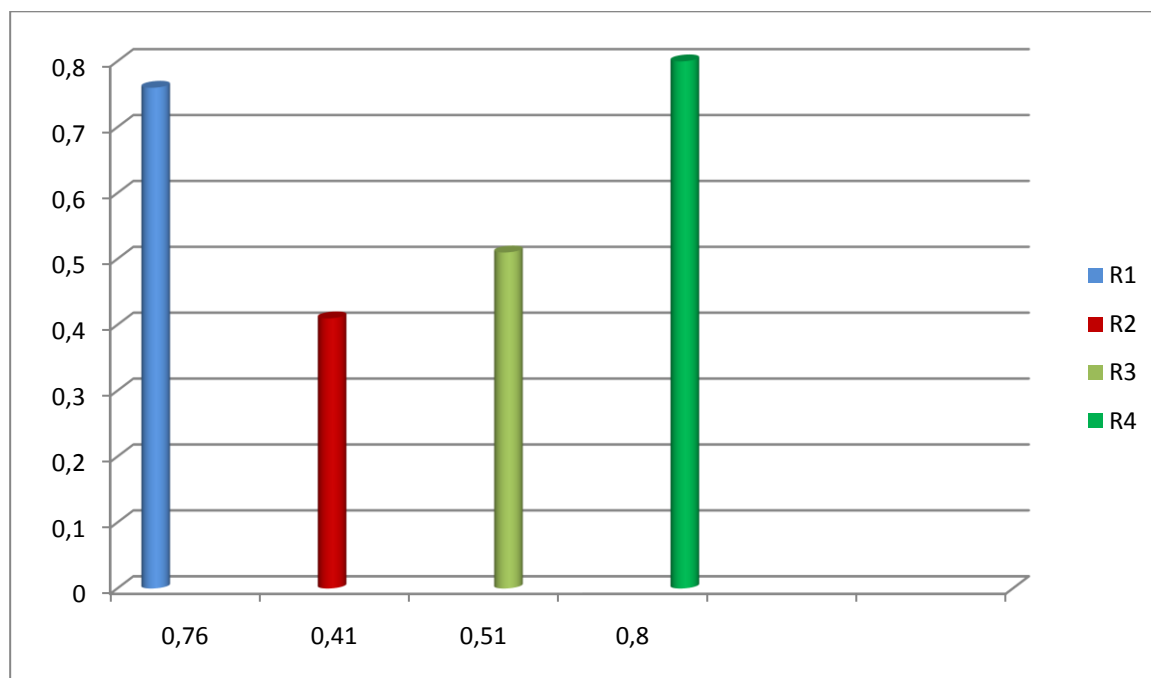
Le résultat cumulé laisse paraître un **EXCEDENT** de **20 797,63 €**

Cette situation est satisfaisante mais elle reste aléatoire du fait que la station vieillit et qu'il faudra à assez brève échéance remplacer des éléments ( pompes de relevage, compteurs de bâchées, éléments de conduite, voir dégrilleur).

**EN CONCLUSION SUR LES COMPTES- ADMINISTRATIFS DE PETIT- BERSAC.**

En réunion du Conseil Municipal, j'ai présenté les deux comptes- administratifs à mon conseil. Sous la présidence de Jean Biennais, le conseil a voté et validé à l'unanimité les trois comptes – administratifs. ( Je n'ai pas présenté le C.A. du lotissement : il est à l'identique de 2014 puisqu'il n'y a eu aucune opération nouvelle ). Par contre il a été vérifié par le percepteur.

Les finances de la commune sont saines mais j'ai précisé que nous nous dirigeons, sans doute, vers quelques difficultés à venir. Nous avons des ambitions pour cette commune et nos investissements vont rester à un bon niveau en 2015 ( voir budget 2015).Par contre notre vigilance sera accrue et j'ai demandé à la secrétaire de tirer les historiques des dépenses et recettes tous les 2 mois.

**LES RATIOS DU C.A. DE LA COMMUNE :**

Les ratios permettent de faire une analyse de la situation financière de la commune et plus particulièrement de définir des seuils d'alerte. Ils servent aussi à comparer les communes de même strate.

**Définitions des 4 ratios retenus.**

**R1** : Rapport entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de la même section.

Un rapport égal à 1 doit nous alerter.

**R2** : Rapport entre les dépenses de personnel et les dépenses totales de la section de fonctionnement.

Rapport montrant l'adéquation entre le personnel communal et les services aux administrés.

**R3** : Rapport entre l'encours de la dette et les recettes de fonctionnement. L'encours est le capital restant dû.

Renseigne sur la capacité de la commune à rembourser la dette. Une surveillance est utile à partir du rapport 8.

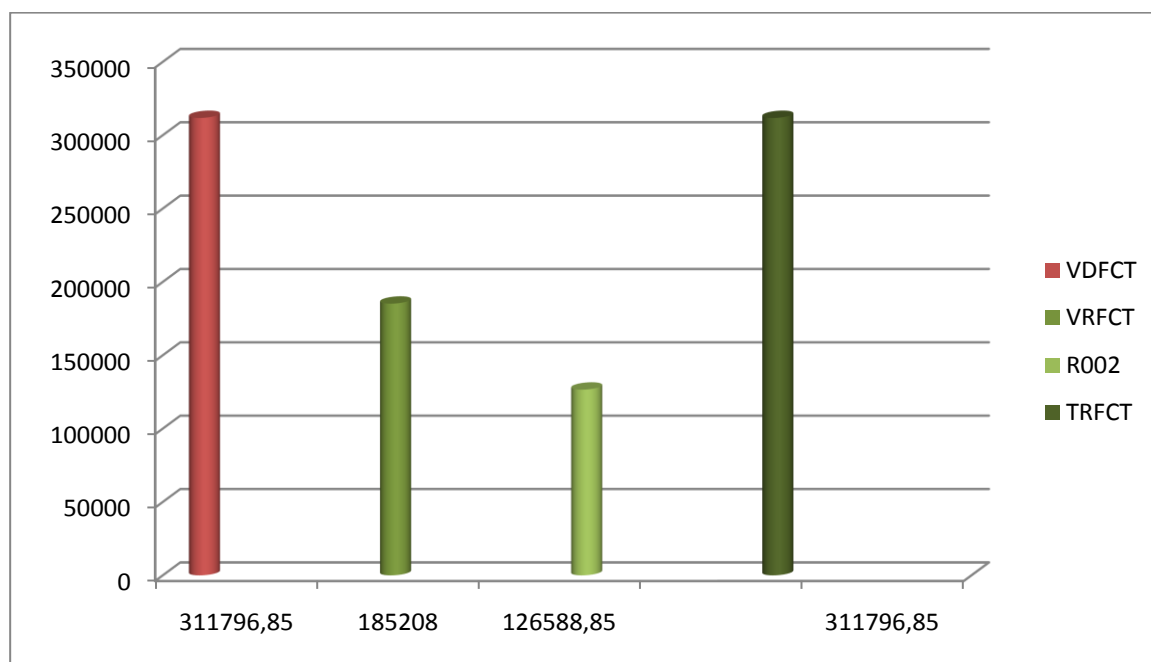
**R4** : Rapport entre les dépenses de fonctionnement + remboursement en capital sur les recettes.

Rapport complémentaire au R3. Seuil à 2.

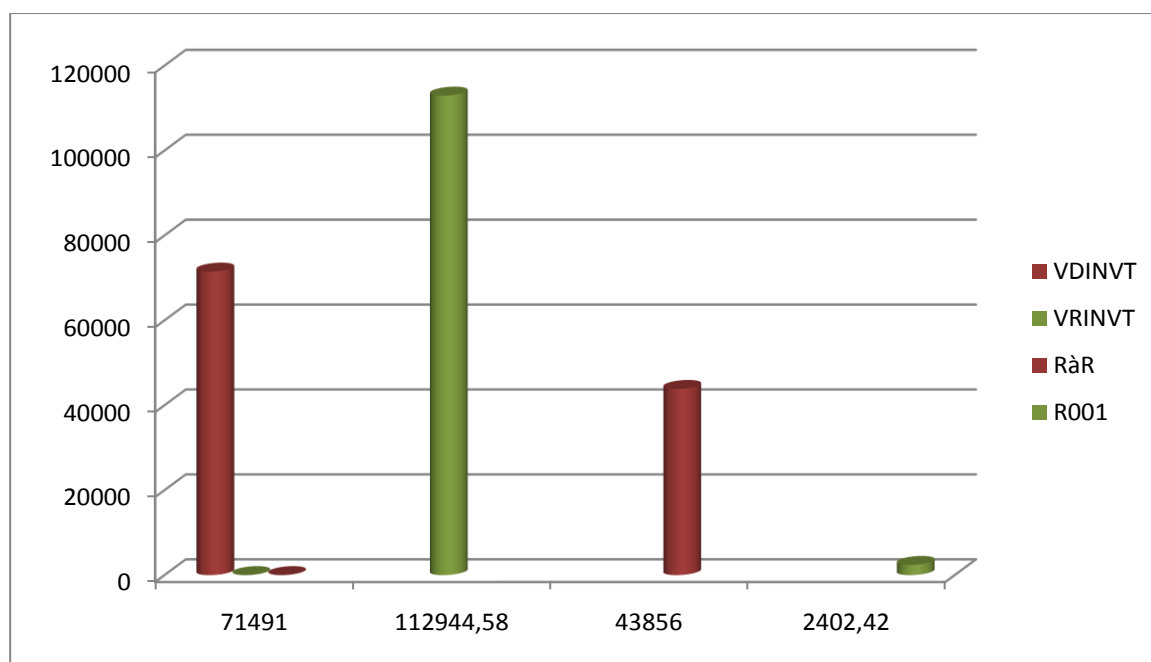


**BUDGET COMMUNE 2015**

**SECTION FONCTIONNEMENT** : DEPENSES ET RECTTES PREVISIONNELLES. VDFCT= vote dépenses FCT, VRFCT= vote recettes FCT , R002= Résultat FCT reporté, TRFCT= Total des recettes FCT

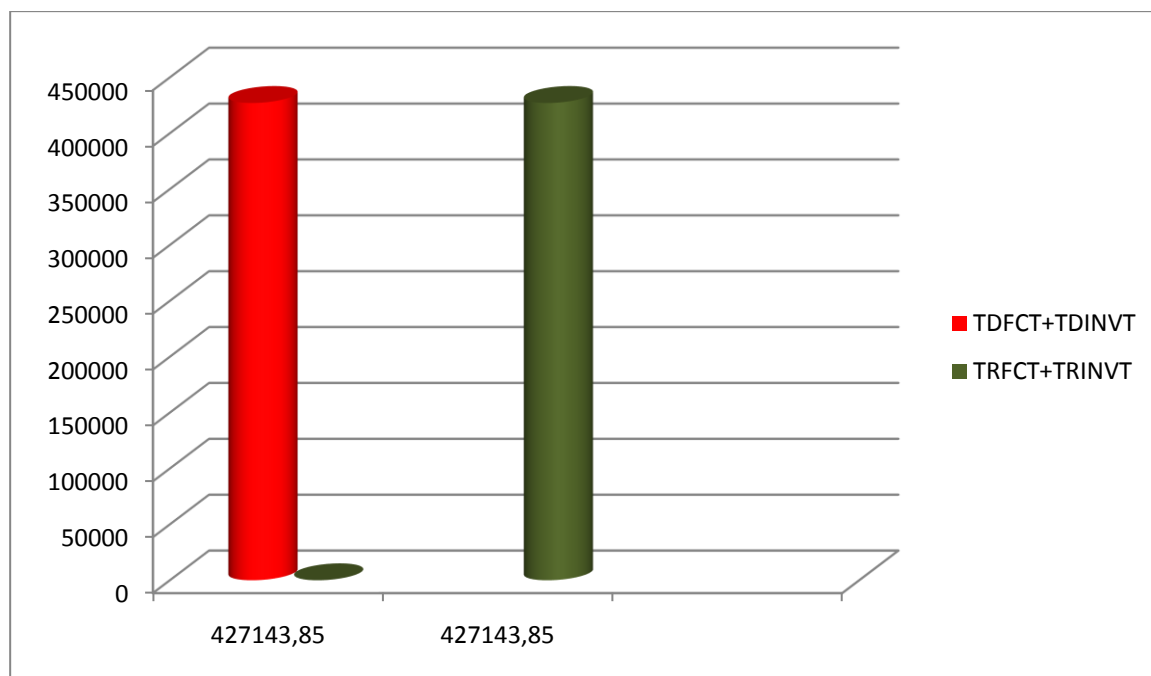


**SECTION INVESTISSEMENT** : DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES.VDINVT= vote dépenses INVT, VRINVT=Vote recettes INVT, RàR=Restes à réaliser, R001= résultat INVT



**TOTAL DES DEPENSES ET DES RECTTES DU BUDGET COMMUNE 2015**

TDFCT + TDINVT = Total des dépenses en fonctionnement et investissement, TRFCT+TRINVT = Total des recettes de fonctionnement et d'investissement.



**RAPPEL :** Le budget doit être présenté en équilibre : Recettes de FCT = Dépenses de FCT ; Recettes d'INVT = Dépenses d' INVT ; TOTAL RECETTES ET DEPENSES FCT = TOTAL RECETTES ET DEPENSES INVT.

**ET :** L'annuité de la dette doit être couverte par les ressources propres de la commune. Ce qui est le cas.

**QUELQUES REMARQUES :**

Le total des dépenses de fonctionnement [FCT] 2015 sont supérieures aux dépenses de 2014 de **8, 90%**. Le chapitre 11 article 61522 passe de **20 000 à 30 000 €**. Ce sont les bâtiments.

Le chapitre 11 article 61523 passe de **14 000 à 19 609 €**. Ce sont les voies communales ou plus exactement les voies intercommunales.

Ces deux articles augmentés sont plus des réserves au cas où la **CCPR** (Communauté de communes du Pays Ribéracois ) ne pourrait pas financer des travaux d'entretien indispensables pour la voirie. Quant aux bâtiments nous avons quelques incertitudes.

Le total des recettes de fonctionnement est plus important qu'en 2014 bien que la commission des finances ait minoré les recettes prévisionnelles. Augmentation de **11,19%**. En section investissement les recettes réelles prévisionnelles sont d'un niveau assez faible. Une réduction par rapport à 2014 de **20,80%**. D'où un financement par un virement de la section de fonctionnement de **66 652,58 €**

Les dépenses d'investissement sont, pour cette année, si tout se réalise d'un niveau nettement supérieur à celui de 2014. En prévisionnelle elles sont inférieures à 2014 de **40%**

Il faut penser, par la volonté du Conseil Municipal, que les dépenses réelles en fin d'exercice seront plus élevées qu'en 2014. La commune fait des efforts conséquents pour accroître son patrimoine et son attractivité.

Le budget prévisionnel global 2015 est en retrait de celui de 2014 de : **11, 70%**.

Ce n'est qu'à la fin de l'exercice que nous pourrions constater l'état de la commune 2015 à celle de 2014. Il paraît, néanmoins, que déjà nous pouvons présager des moments plus difficiles du fait de la baisse des dotations d'état. Quel sera aussi l'importance de l'action du futur **Conseil Départemental** pour les communes. Beaucoup d'incertitudes ! N'y aura-t-il pas d'autres mesures restrictives ??

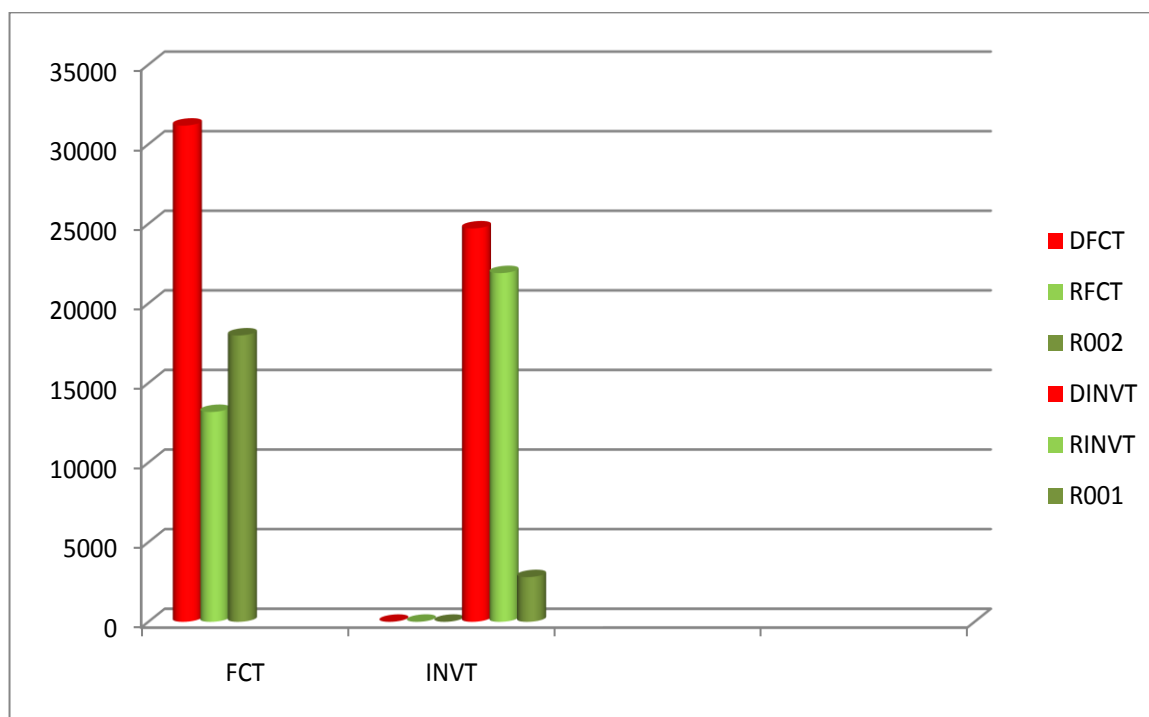
**Mais**, une fois encore, seul le bilan de fin d'année 2015 révélera la situation de la commune, après comparaison aux situations antérieures. Cet état des lieux sera fait.

#### **RAPPEL :**

Les documents des finances publiques (comptes administratifs et budgets) sont consultables en mairie. Les mandats et les titres aussi peuvent être consultés. C'est un droit incontestable pour tout administré. Les membres de la commission finances peuvent répondre à vos questions. Le maire, responsable et ordonnateur du budget, peut et serait heureux de vous renseigner sans rien occulter. Il est dommage que les rares demandes d'explications se fassent par voie détournée ou suspicieuse (reconnue comme telle par moi, à tort ou à raison) et qui a provoqué, j'en conviens, de ma part une réaction inappropriée, mais compréhensible. À chaque « chose négative » il peut en être retenue une positive, ce qui m'amène à donner, par le biais du bulletin, un peu plus de détails sur le sujet. Pas seulement, car je pense avoir les années antérieures fait preuve de transparence.

## LE BUDGET 2015 DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

Equilibre du budget : DFCT + RFCT = 55 91,95 € ; DINVT + RINVT = 55 891,95 €



En section FCT, les recettes réelles sont le chapitre 70 ( ventes de produits) = 4500 €

Les dépenses réelles au chapitre 11 = 7600 €

En section INVT, les recettes réelles sont de = 2808, 27 + 10 085 = 12893,27 €.

L'équilibre du budget se fait par des opérations d'ordre et de transfert entre sections.

Légende du graphique :

DFCT = dépenses de la section fonctionnement ; RFCT = recettes FCT ; DINVT = dépenses de la section investissement ; RINVT = recettes de INVT ; R002 = résultat reporté 2014 de la FCT ; R001= Résultat reporté 2014 de l'INVT.

**BAISSE DES TAUX D' IMPOSITION DES TROIS TAXES.**

Rappels :

Les trois taxes d'impôts locaux : **TH** = Taxe d'habitation ; **TFB** = Taxe sur foncier bâti ; **TFNB** = Taxe sur le foncier non bâti.

Le produit fiscal de ces trois taxes est obtenu par le produit des bases d'imposition par les taux communaux respectifs.

$P_{TH} = \text{Base TH} \times \text{taux TH}$      $P_{TFB} = \text{BaseFB} \times \text{Taux FB}$      $P_{TFNB} = \text{baseFNB} \times \text{TauxFNB}$

Les bases sont données par l'état ( état 1259) et nous sont imposées. Elles augmentent, normalement, chaque année de l'inflation. Si on observe le montant d'une base, au final, la progression est d'environ 1,8 %.

Les **taux** communaux sont, par contre, **de la responsabilité du Conseil Municipal**. On peut donc agir sur la valeur de ces taux, tout en respectant certaines règles de lien entre eux. Ces taux sont considérés comme étant la variable d'ajustement à l'équilibre du budget communal.

Les contraintes particulièrement lourdes supportées par la population, les réformes territoriales induisant de nouvelles pressions fiscales incontournables du fait des transferts de compétences et de charges ( ce qui est le cas de la CPPR ; A ce stade, elle n'est pas responsable, elle subit ), m'ont amené à réviser ma position qui était de ne jamais réduire les taux pour augmenter ou conserver notre niveau de capacité à développer notre commune et nos services. Alors j'ai proposé au Conseil Municipal, pour le vote des trois taux, de débattre sur deux hypothèses, à la condition préalable, d'accepter le principe de la baisse des taux. Je dois dire que ce principe a été très rapidement validé par l'ensemble des membres du Conseil. Ce dernier a souhaité adresser à ses administrés un signal fort et responsable, même si la baisse est très mesurée. Ci-dessous , les taux appliqués en 2014, les nouveaux taux appliqués pour 2015, le taux de réduction ( ce taux de réduction est identique aux trois taux). Je précise que cette réduction ne fragilise pas le budget communal pour le moment.

| TAXES    | TAUX 2014 | TAUX 2015 | % DE REDUCTION |
|----------|-----------|-----------|----------------|
| T.H      | 11, 16 %  | 10, 94 %  | 2 %            |
| T.F.B.   | 12, 63 %  | 12, 37 %  | 2 %            |
| T.F.N.B. | 42, 80 %  | 41, 94 %  | 2 %            |

Sur notre commune les deux responsables de la voirie sont : **Gilles MERCIER** et **Christophe MENESPLIER**. Ce sont vos interlocuteurs privilégiés, dans ce domaine.

Toutes les voies et les chemins de la commune ont été visités par les responsables et un tableau récapitulatif des besoins a été dressé. La mairie sait exactement ce qu'elle doit faire, où agir en priorité. Reste à y mettre les moyens et c'est à ce stade que se posent les questions les plus complexes. Vous n'ignorez pas que la voirie est une compétence transférée à la CCPR et que par conséquent la commune n'est plus la seule à décider. Le président de la commission voirie de la CCPR est Jean- Didier ANDRIEUX. C'est lui qui était chargé des routes dans son ancienne communauté de communes du VAL DE DRONE . Des réunions préparatoires, certaines stratégies d'action ont émergé :

Curage des fossés, fauchage des banquettes, saignées, point à temps : Opérations réalisées par la CCPR ET/OU par la commune. Dans ce dernier cas, il y aura des « attributions de compensation ».

Le service se donne une année d'exploitation pour affiner ces stratégies, les modifier.

Gilles et Christophe sont chargés du suivi des opérations pour notre commune. En cas de défaut d'action de la CCPR, la mairie ne laissera pas se dégrader dangereusement ses voies et agira.

#### **QUELQUES PISTES ET DONNEES :**

##### Le fonctionnement du service voirie :

**Pôle TOCANE** : 14 communes. Réunion tous les 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à 10h à la mairie de Tocane, pour planifier les travaux.

**Pôle RIBERAC** : 16 communes. Réunion tous les 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 10h à la mairie de Villeteureix ( Même raison).

**Pôle VERTEILLAC** : 16 communes. Réunion tous les 1<sup>er</sup> mardi à 10h à la mairie de Cherval.

##### Préparation du budget voirie :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Achat d'un tracteur + 2 épareuses | 130 000 €HT   |
| Achat de 2 utilitaires            | 23 000 €HT    |
| Programmes travaux voirie         | 1 000 000 €HT |
| Matériaux de base                 | 101 130 €HT   |
| Remboursement communes            | 208 584 €HT   |
| Achat de terrain pour locaux      | 60 000 €HT    |

### LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015

La commission des finances a proposé au Conseil Municipal **12 projets d'investissement** pour 2015. Cette même commission a proposé **4 projets d'entretien ou dépense de fonctionnement**. Le Conseil municipal a validé la totalité des projets à l'unanimité.

#### OPERATIONS D' EQUIPEMENT [ Investissement]

##### Op N° 54 : Halte nautique de Montmalan.

Proposition budgétaire = **2000 €**.

Le Conseil souhaite continuer à aménager cet endroit. Deux priorités :

Installer un W.C. Chimique.

Poursuivre nos négociations pour amener le téléphone fixe pour ouvrir une plage.

Des tables (3) sont installées et nous envisageons de mettre 3 poubelles (achetées).

Un aménagement sommaire de parking est à l'étude.

##### OP N° 59 : Achat bâtiment atelier municipal.

RàR = **10 000 €**

Le Conseil souhaite aménager une partie intérieure du hangar pour y stocker en toute sécurité les tables, les chaises et du petit matériel. Un coin toilettes pour l'agent de la commune et pour toutes les personnes qui seraient présentes lors d'une manifestation sous le hangar. Francis a réalisé la démolition d'un socle en béton et les travaux sont confiés à **l'entreprise de M. BAPTISTA**. Le coût de l'opération est de **7000 €**.

##### Op N° 60 : Réhabilitation des ponts et des passerelles.

RàR = **16 856 €**

Sujet récurrent qui a fait débat et alimenté de fausses informations.

Rappel : J'étais inquiet sur l'état de solidité des ponts de Montmalan et aussi de deux passerelles empruntées par des engins agricoles de plus en plus lourds.

Pour décider quoi faire, j'avais contacté un bureau d'expertise « **HORIZON – CONSULT** » pour établir un diagnostic.

Les résultats de ce travail (encore à l'ordre du jour pour des contrôles sur 2 ans) font apparaître :

Qu'**AUCUN** des 3 ponts **n'est dangereux** sur sa bande de roulement, ni dans sa structure et ses assises. Seul le 3° pont serait faible en cas de roulement sur les trottoirs. Les balustrades sont à rehausser si possible. [Si vous doutez de ces affirmations, le dossier est en mairie]

Les DEUX passerelles sont d'une structure insuffisante et c'est surtout leur ancrage qui pose problème. J'ai fait faire des devis à 4 entreprises. Ces devis étaient excessifs et les solutions préconisées discutables, j'ai préféré refaire une étude de ces passerelles et on a abouti à un montant de **6000 €** pour une passerelle. Le Conseil Municipal a validé ce choix et les travaux sont en cours (confection des tabliers). Le travail est confié à la **STAP**. **J'ai obtenu une subvention du Conseil général à raison de 25% des dépenses réelles.**

#### **OP N° 61 : TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX .**

RàR = **7000 €**

Il s'agit là de terminer l'aménagement des dépendances de la mairie au profit des associations de Petit-Bersac. La mairie ne les laisse pas sans moyens matériels, sans ressources. Dont acte !

Muret et barrière enlevés, cour faite en gravier/béton, agrandissement de la cantine par une avancée faisant bar, marches d'escalier et trottoir, aménagement handicap, fermeture des préaux pour en faire des réserves de rangement et congélateurs pour les associations, toilettes publiques « handicap », poste de dépeçage d'animaux sauvages pour la « Chasse ». Ces travaux ont été confiés à l'auto-entrepreneur Jacky Andrieux.

#### **OP N° 63 : Voirie lotissement.**

RàR : **8 000 €** et proposition budget 2015 = **2000 €** Total = **10 000 €**

Le projet initié en début 2014 avait été présenté sur le bulletin municipal. Contesté par quelques personnes, j'avais ajourné ces travaux pour réfléchir à une autre implantation. Le nouveau Conseil Municipal a validé une nouvelle proposition qui n'a pas soulevée de réprobation. Les travaux ont été confiés à l'**entreprise DUPUY** et sont d'ailleurs en passe d'être terminés.

#### **Op N° 65 : Voirie gare/les « Millasses ».**

Proposition : **8 500 €**



Le Conseil municipal a validé le projet de renforcement et goudronnage de 2 chemins ruraux

L'un desservant la maison de Bruno et Karine ANDRIEUX et la maison de J.J. COURRET.

L'autre desservant la maison de M. et Mme BREMNER. (Derrière la gare).

Cette décision est motivée par le souci du Conseil à rendre plus pratique et plus esthétique ces deux parties de chemins ruraux. Le Conseil Municipal tient à préciser qu'il s'agit de sa seule décision. Travaux confiés à l'entreprise DUPUY. Ils sont terminés : coût 6000 €.

**OP N° 66 : Voirie parking « VIN DOUX »**

Proposition : **6 000 €**

Le restaurant le « VIN DOUX » manque cruellement de parking pour sa clientèle. Pour faciliter le stationnement des clients et ajouter un peu plus de sécurité, le Conseil Municipal a validé ce projet. Un parking de 10 places environ, coté entrée, anciennement pompes à carburants.

**Op N° 67 : Achat terrain AA 48, appartenant à Madame Paulette PEYRONNET.**

Proposition : **40 000 €**

Le Conseil Municipal jugeant :

Que le boulanger travaille dans un local vétuste et très mal agencé.

Que le magasin est trop petit.

Que les frais de remise en état et de mise en conformité seraient trop importants pour un résultat qui ne serait pas satisfaisant.

A décidé :

De contacter, par l'intermédiaire de la 2° adjointe Michèle Andrieux, Madame Peyronnet pour lui proposer d'acheter l'ancienne scierie lui appartenant.

Madame Peyronnet n'est pas opposée à cette demande. La mairie a fait une proposition. Elle attend la décision de Madame Peyronnet. Le Conseil Municipal est d'ores et déjà très reconnaissant envers Madame Peyronnet pour cet engagement civique.

Bien entendu, la proposition reste secrète. Par contre, la proposition inscrite au budget a été évaluée en tenant compte, si accord, du prix d'achat, des frais de notaire et de bornage et des frais d'étude préliminaires avec une réserve estimée.

**OP N° 68 : Achat d'un défibrillateur automatique.**

Proposition : **2 000 €**

La commission « incidents climatiques » et l'ensemble du Conseil Municipal sont sensibilisés sur l'augmentation des accidents cardiaques survenant autant sur des jeunes que sur des personnes âgées. L'éloignement des secours est une motivation supplémentaire.

« Si cet appareil sauve une vie, l'engagement financier ne posera plus débat »

Le Conseil Municipal décide :

D'acheter un défibrillateur

Avant, de se renseigner auprès d'organismes compétents, pour le choix de l'appareil.

Après achat d'envoyer 2 ou 3 conseillers volontaires pour apprendre son maniement et les premiers gestes à faire.

En dernière phase, proposer aux associations une formation.

**OP N° 69 : Matériel voirie 2015**

Proposition : **1 300 €**

Il s'agit de compléter notre matériel de signalisation dans la voirie.

**Op N° 70 : Chaine haute fidélité.**

Proposition : **2 500 €**

Pour d'éventuelles inaugurations ou simplement pour des cérémonies locales, la mairie ne possède pas de chaine de communication. Jusqu'à ce jour, Antoine Montrignac se servait de son propre matériel ou le prêtait gracieusement. Il est légitime que la mairie se dote de son propre matériel. Ce sera fait. Le Conseil Municipal a validé cette proposition.

**Op N° 71 : Achat d'un ordinateur.**

Proposition : **1 500 €**

La dématérialisation des opérations administratives exige de posséder un outil informatique de qualité et ayant une capacité de mémoire très importante pour limiter les temps d'ouverture et de fermeture de sessions. Le travail de notre très efficace secrétaire, Amandine Simonet- Laprade en sera facilité et le confort amélioré. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet. L'ordinateur actuel trouvera, sans difficulté, un autre emploi au sein de la mairie même.

#### **PROJETS EN FONCTIONNEMENT.**

Le Conseil Municipal a validé l'opération d'élagage suivant :

L'arbre derrière le multiple en bordure du chemin rural.

L'arbre, appartenant à M. EDELY, en bordure du chemin rural passant derrière la  
Boulangerie.

Le grand « sapin » dans le centre du cimetière. Il est en très mauvais état et souille  
Plusieurs tombes.

Travaux confiés à M. DUBOST, élagueur professionnel. Coût estimé : **2000 €**

Réfection, une fois pour toute, de la toiture du musée, et peintures intérieures. Travaux confiés à M. MAZIERE et M. CROCHET . Estimation globale : **5 000 €**

# 100 ANS

31 JANVIER 1915 – 31 JANVIER 2015 :



# SUZANNE

RECEPTION AU « VIN DOUX »



« A vous voir, ce siècle écoulé ne paraît pas vous peser. Votre esprit clair, votre vif et votre mémoire étonnante en attestent. Vous allez créer des envies et faire des émules »

**EST- CE UN EVENEMENT ?** ( l'histoire de cet arbre n'est pas seulement son histoire, sinon les propos seraient excessifs).

Le Conseil Municipal avait invité la population pour les « **MAI** » au « **VIN DOUX** ». Puis il avait souhaité planter un arbre à Montmalan . Geste symbolique, porteur d'avenir. Cet arbre, un **TULAPIER DE VIRGINIE**, ne demandait qu'à pousser, dans un milieu naturel sans danger avéré. Qui pouvait attenter à sa vie ? Il s'était enraciné, son feuillage profitait, il grandissait. Il se voyait déjà protéger ses hôtes du soleil. Il savait bien qu'il serait arrosé, de temps en temps, par des pluies animales ou humaines pas très salvatrices mais pas mortelles. Pas mortelles ces pluies ! **mais la bêtise de l'homme, pour ne pas dire autre chose , OUI.** Bêtise, lâcheté, un couple uni jusqu'à la mort. **NOTRE, VOTRE** petit arbre est parti . « **ON** » a tenté de l'arracher de sa terre. En silence, sans se plaindre il a résisté . **Alors son bourreau** l'a plié jusqu'à ce que son tronc, encore fragile, cède. Le Conseil Municipal se répète inlassablement qu'il est convaincu que ce prédateur ne peut pas être **BERSACOIS**. Peut-il se tromper ? Peut- on le rassurer ? Petit tulipier, dans son paradis des arbres connaît « l'assassin- malsain ». Il ne dira rien, il a peut- être déjà pardonné. **A-t-il eu raison ?**



**C'était moi, le tulipier. Regardez comme j'étais bien entouré. Je prenais vie. Ce sera ma seule photo, je ne ferai pas de publicité au « tueur ».**

**« Il ne faut jamais oublier le mal, ni lui pardonner. Ce serait lui donner raison »**

**H. DE MONTHERLANT**



Au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal il a été décidé :

Vente du **Fax** de la mairie : Prix à débattre **50 €**.

Raison de cette vente : le fax n'est plus utile puisque le nouveau photocopieur fait « Fax »

Vente de l'ancien **photocopieur** de la mairie : Prix à débattre **250 €**

Raison de cette vente : Nous n'achetons pas de photocopieur, mais nous le louons. Au bout de 4 à 5 ans, ce photocopieur coûte plus cher en consommables qu'un nouveau modèle. Alors on change. L'économie sur les copies couleurs n'est pas négligeable et sur les copies « noir et blanc » c'est encore mieux. De plus le photocopieur est plus performant.

Vente de bois de chauffage : Prix **35 € /m3**.

Vente de l'atelier municipal « Les Millasses » : Prix minimum non négociable = **25 000 €** .

L'acquéreur devra acquitter les frais de notaire et les frais du géomètre. Il est bien évident que ce bâtiment (avec terrain) sera cédé au plus offrant.

Raison de cette vente : L'achat du hangar aux « Chênevières » permet le stockage de tout le matériel appartenant à la commune. Par conséquent l'atelier perd son fonction initiale. Le Conseil Municipal n'a pas trouvé d'affectation nouvelle à ce bâtiment et ne souhaite pas le mettre en location. Il est donc inutile de le garder .

Une publication va être faite pour ces ventes, sur la commune.

Vente de 2 citernes métal :

Citerne , diamètre 1,40 m , longueur 2,40 m Prix à débattre = **250 €**

Citerne, diamètre 1m, longueur 1,20 m Prix à débattre = **120 €**

Nota : dimensions approximatives, à vérifier.

#### **LE RAMASSAGE DES SACS « JAUNES ».**

Le SMCTOM a décidé de procéder au ramassage des sacs- poubelles « Jaunes » **TOUTES LES SEMAINES.**

**PETIT- BERSAC, NOTRE COMMUNE , POUR MIEUX LA CONNAÎTRE :**

Sa superficie est de **1083** hectares. Nombre de parcelles : **1150**. Terres : **1017, 08 ha**

Superficie moyenne d'une parcelle : **88,4417 ares**.

La plus PETITE : **0,13 are**. La PLUS GRANDE : **25, 0875 ha**.

| <b>SUPERFICIE DES PARCELLES (ares)</b> | <b>NOMBRE</b> |
|----------------------------------------|---------------|
| 0,13 à 3                               | 112           |
| 3,1 à 10                               | 191           |
| 10,1 à 20                              | 173           |
| 20,1 à 30                              | 108           |
| 30,1 à 40                              | 74            |
| 40,1 à 50                              | 65            |
| 50,1 à 60                              | 44            |
| 60,1 à 70                              | 41            |
| 70,1 à 80                              | 29            |
| 80,1 à 90                              | 29            |
| 90, 1 à 100                            | 26            |

258 parcelles ont une superficie de plus d' 1 Ha.

**LES ZONES CADASTRALES , LES PARCELLES INCLUSES, LA SUPERFICIE TOTALE DE LA ZONE.**

| <b>ZONES</b> | <b>Nb PARCELLES</b> | <b>SUPERFICIE ( Ha)</b> |
|--------------|---------------------|-------------------------|
| AA           | 67                  | 5,3395                  |
| ZA           | 107                 | 87,8490                 |
| ZB           | 139                 | 119,8337                |
| ZC           | 124                 | 168,1725                |
| ZD           | 282                 | 143,3052                |

| ZONES | Nb PARCELLES | SUPERFICIE ( Ha) |
|-------|--------------|------------------|
| ZE    | 89           | 132,2030         |
| ZH    | 147          | 120,7535         |
| ZI    | 109          | 142,3894         |
| ZK    | 86           | 97,0446          |

#### DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET APPELLATIONS DES LIEUX.

**AA** = LE BOURG

**ZA** = Pont de Montmlan ; Lauzillere ; Noves de la Pouyade ; Le mas de Montet ; Gironnet ; Le Graulaud ; Rivière de Bersac , Les Essarts ; Champ du Milieu.

**ZB** = Les Chènevrières ; Les Boiges ; Les Millasses ; Chaboin ; Farges ; Les Loges.

**ZC** = Le Graulaud ; La Croix ; Fromenteau ; Le Bois des Dames ; Le Vétizon ; Maison Neuve.

**ZD** = Le Chatelard ; Les Simes ; Richard ; Le Chabout ; Lavergne ; Les Landes ; La Boige ; Les Noves ; Fayolle Bane.

**ZE** = Petite Batide ; Grande Batide ; Gué de Villebon ; Le Mas de Montet ; Prairie de Mirand Nord ; Près du Camp ; Le Camp ; Richard.

**ZH** = Prairie de Mirand Sud ; Bois du Chatelard ; Villebon.

**ZI** = Les Combes ; Peytevine ; Palisse Sud ; La Coutancie ; Lagarde ; La Siguenie.

**ZK** = Nougeyrol ; Chanteriale ; La Ferracie.

**Article proposé par Jean Biennais**



**LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Résultats sur le département de la DORDOGNE :

50 sièges au Conseil départemental répartis comme il suit :

Parti communiste = 2 ; Union de la gauche = 2 ; Parti socialiste = 34 ; Union des démocrates et indépendants = 2 ; Union pour un mouvement populaire = 2 ; Union des démocrates = 4 ; Divers droite = 4.

Résultat du canton de RIBERAC ( auquel appartient la commune de PETIT- BESAC.)

1° Tour :

|                            |                |                         |
|----------------------------|----------------|-------------------------|
| Inscrits = 10 932          | Votants = 7189 | Participation = 65,76 % |
| MARTINET / VILLEMAGNE (FN) | = 1305         | 19,18%                  |
| BORDIER / FAVARD ( UD)     | = 2248         | 33,03 %                 |
| LASNIER / MARTIN ( FG )    | = 517          | 07,60 %                 |
| BAZINET / GERVAISE ( PS)   | = 2735         | 40,19 %                 |

2° Tour : ( seuls les deux premiers binômes sont qualifiés : Nb voix > 12,5 % )

|                          |                |                         |
|--------------------------|----------------|-------------------------|
| Inscrits = 10931         | Votants = 7360 | Participation = 67,33 % |
| BORDIER / FAVARD ( UD)   | = 3203         | 47, 23 %                |
| BAZINET / GERVAISE ( PS) | = 3578         | 52, 77 % <b>ELUS.</b>   |

Résultat sur la commune de PETIT- BERSAC :

1° Tour :

|                             |               |                          |
|-----------------------------|---------------|--------------------------|
| Inscrits = 152              | Votants = 103 | Participation = 67, 76 % |
| MARTINET / VILLEMAGNE ( FN) | = 24          | 25, 80 %                 |
| BORDIER / FAVARD ( UD)      | = 19          | 20, 43 %                 |
| BAZINET / GERVAISE ( PS)    | = 47          | 50, 53 %                 |

LASNIER / MARTIN ( FG ) = 03 3, 22 %

Sont qualifiés pour le second tour (dépend du résultat du canton donc : BORDIER / FAVARD et BAZINET / GERVAISE.

2° Tour :

Inscrits : 152                      Votants = 96                      Participation = 63, 15 %

BORDIER / FAVARD ( UD)      = 34                      39, 53 %

BAZINET / GERVAISE ( PS)    = 52                      60, 47 %

Les prochaines élections seront **les élections régionales** qui devraient avoir lieu en décembre 2015.

**RAPPEL** : en 2016 il y aura officiellement 13 régions.

Pour le SUD- OUEST : AQUITAINE + POITOU CHARENTES + LE LIMOUSIN = 80 000 km<sup>2</sup>.

Son nom sera décidé après les élections régionales , par les nouveaux élus. Ils pourront garder le nom de la fusion : AQUITAINE –LIMOUSIN – POITOU/CHARENTES. Bon courage !

## INSTALLATION DE « DOMOVEILLE » CHEZ VOUS. **IMPORTANT**

La SAUR ( Société d'Aménagement Urbain et Rural) qui est notre distributeur en eau potable sur la commune de PETIT- BERSAC a, depuis quelques mois, mis au point un petit appareil de veille de consommation de l'eau. Cet appareil vous donne la consommation journalière et surtout vous avertit d'une fuite d'eau après compteur, donc de votre responsabilité. Cet appareil est gratuit, son installation aussi. De ce fait la SAUR ne couvrira plus l'abonné en cas de fuite, puisqu'il est au courant de sa consommation. Pour le faire installer, il suffit d'appeler la SAUR.

## « LES AMIS DU MUSÉE ET DU PATRIMOINE » 15 – 10

Suite à la consultation auprès des adhérents, la majorité a opté pour la fusion avec « BLA-BLA ».

La nouvelle association s'appellera « **LES AMIS DU MUSEE ET DU PATRIMOINE** » .

Pour rassurer les personnes réticentes à cette fusion nous nous appliquerons à bien respecter l'esprit du musée.

Proposé par Gilberte MERCIER

## « LA LIGNE BERSACOISE » 15- 11

L'association « la ligne bersacoise », en cette année 2015, vient de changer son bureau. Ce dernier se compose désormais de :

|                 |                   |              |
|-----------------|-------------------|--------------|
| PRESIDENT       | <b>JOSEPH</b>     | Cédric       |
| VICE- PRESIDENT | <b>LABROUSSE</b>  | Jean- Pierre |
| TRESORIER       | <b>MONTRIGNAC</b> | Antoine      |
| SECRETAIRE      | <b>SAUTER</b>     | Maurice      |

La mairie a pris acte de ce nouveau bureau et félicite ses représentants.

## « SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE » 15- 12

Au cours de la saison « Chasse » 2014 / 2015 qui s'est clôturée le 28 février 2015, il a été tué :

13 Chevreuils , 17 sangliers , 7 renards.

Le 08 novembre 2014, le repas « POULE AU POT » s'est déroulé au château du Mas de Montet, dans un cadre magnifique et un succulent « farci ». Nous tenons à remercier particulièrement Lise, Paul et Thierry pour leur accueil et leur aide, ainsi que les cuisiniers et bénévoles, sans oublier les participants.

Pour terminer la saison, le traditionnel repas de chasse, le dimanche 15 mars à midi au restaurant le « VIN DOUX », dans une ambiance chaleureuse, un délicieux et copieux repas. Nous remercions Isabelle et Aurélie, les cuisiniers des grillades, les bénévoles, les participants.

Proposé par Michèle Andrieux

Décès de Monsieur LAROUSSELIE René le mardi 27 Janvier 2015. Inhumation dans le cimetière de Petit-Bersac. Monsieur Laroussellie, menuisier/charpentier, était apprécié et recherché pour la qualité de ses travaux.

Décès de Monsieur DUDIGNAC Marcel le mardi 3 mars 2015. Inhumation dans le cimetière de Petit-Bersac, dans la stricte intimité voulue par la famille.

Monsieur DUDIGNAC, agriculteur de profession, a été le Maire de la commune de Petit- Bersac de mars 1971 à mars 1989.

Décès de Monsieur MONTRIGNAC ( Saint- Séverin ) , père d'Antoine MONTRIGNAC . Inhumation dans le cimetière de Saint Séverin.

**Le Conseil Municipal présente ses condoléances attristées aux familles .**

Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne ( S.D.C.I.) a mis en place un nouveau périmètre d'intervention en fusionnant le « SYMAGE – DRONNE » et le S.M.A.H. du bassin de la Lizonne ( Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Lizonne).

Ce nouveau périmètre, à partir du 1° janvier 2015, est connu sous le nom de « Syndicat mixte des rivières du bassin de la Dronne ( SRB- DRONNE).

Son siège est situé à RIBERAC au 9 ter rue Couleau.

Son territoire est composé de 96 communes dont les communes ( en tout ou partie) des communautés de communes du Pays Ribéracois, Pays de Saint – Aulaye, du Périgord Vert Nontronnais.

**SES COMPETENCES :**

Milieu aquatique :

Suivi \_ Animation\_ Sensibilisation\_ Aménagement\_ Restauration et entretien des milieux aquatiques du bassin Dronne.

Environnement :

Restauration des fonctionnalités écologiques, Hydrauliques , sédimentaires de la Dronne, affluents et annexes.

Qualité de l'eau :

Gestion des étangs\_ lutte contre la pollution \_ Erosion des sols.

**BUDGET :**

Contributions des communes membres ( équilibre budgétaire) . Les coûts sont répartis sur le total des communes membres en fonction de leur population respective INSEE.

**LE BUREAU :**

Président : Jean – Didier ANDRIEUX.

Vices- Présidents : 1° Alain LUCAS ; 2° Yannick LAGRENAUDIE ; 3° Jean- Pierre JUGIE ; 4° Jean- Michel CHABAUD ; 5° Pierre GUEDON.

Les autres membres : JC BONNET \_ M. LAMY \_ P. LACHAUD \_ M. LAGORCE \_ F. PEYRONNET \_ J. NADAL \_ F. LAFAYE \_ B. LIMERAT \_ C. MARTINOT \_ M. BOSDEVESY \_ A. PEYROU \_ B. LAGARDE \_

Le président et les vices- présidents touchent une indemnité.

La commune de PETIT- BERSAC est une des 46 communes membres de la communauté de communes du Pays Ribéracois [ C.C.P.R.]. Dans cet E.P.C.I. [ Etablissement Public de Coopération Intercommunale], une commune membre comprend une population de plus de 3500 habitants, RIBERAC.

La loi exige alors qu'un débat d'orientation budgétaire [ D.O.B.] ait lieu dans l' EPCI dans les 2 mois précédent le budget. ( article L2312-1 du C.G.C.T. [ code général des collectivités territoriales]. Je vous informe de quelques données débattues et commentées en réunion du bureau de la CCPR.

La loi de programmation des finances publiques pour 2015 prévoit une économie de **21 Mds€** ( milliards d'euros) répartis ainsi :

**7,7 Mds€** d'économie sur le budget de l'Etat.

**3,7 Mds€** d'économie sur les budgets des collectivités territoriales

**6,4 Mds€** d'économie sur les budgets des administrations

**3,2 Mds€** d'économie sur le budget de l'assurance maladie.

Sur les 3,7 Mds€ des collectivités territoriales, 2,2 Mds€ seront concentrés sur le bloc communal. Le vocable désigne : communes + EPCI.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sur la période 2015 / 2017 :

2015 = **53,2 Mds€**    2016 = **49,53 Mds€**    2017 = **45,86 Mds€**

Les prélèvements des 3,7 Mds€ seront sur la DGF aux communes .

Une bonne nouvelle ! Le FCTVA ( Fonds de compensation de la TVA) sera augmenté de 2,9 % et passera donc à 16,404 % , au lieu actuellement de 15,85% environ.

## **L'INTERCOMMUNALITE EN DORDOGNE .**

26 EPCI = 2 communauté d'agglomération + 24 communauté de communes.

La CCPR est la plus grande communauté de communes de la Dordogne en population et en nombre de communes membres. La plus petite est la communauté de communes des coteaux de SIGOULES avec 11 communes membres et une population de 5012 habitants. 15 communautés de communes sont en fiscalité FPU ( Fiscalité Professionnelle Unique). Les autres sont en FA ( Fiscalité Additionnelle).

## **LES TAUX DE FISCALITE DIRECTE EN 2014. CCPR et PETIT- BERSAC.**

|            |          |          |          |                     |                 |
|------------|----------|----------|----------|---------------------|-----------------|
| THCCPR =   | 8, 93%   | THP.B.=  | 11, 16%  | TOTALTH (CCPR+PB) = | <b>20, 09 %</b> |
| TFBCCPR =  | 12, 24 % | TFBP.B = | 12, 63 % | TOTALTFB (CCPR+PB)= | <b>24, 87 %</b> |
| TFNBCCPR = | 42, 23 % | TFNBPB=  | 42,80 %  | TOTALTFNB(CCPR+PB)= | <b>85, 03 %</b> |

**LES PRODUITS FISCAUX DU BLOC COMMUNAL 2014**

THBLOC = 49 381 €      TFBBLOC = 46 930 €      TFNBBLOC = 30 101 €

**ENCOURS DE LA DETTE.**

En 2015 il est de **6 735 694 €** . L'annuité de la dette ( en 2015) = **894 636, 41 €** soit **43, 21 € / Habitant.**

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE :**

**263 000 €**

**LES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2015.**

Dépenses TTC prévisionnelles = **1 734 000 €**

Village de **BEAUCLAIR** : Rénovation = **1 642 760 €**

On peut prétendre obtenir des subventions de :

LEADER= **150 000 €**

REGION = **150 000 €**

DEPARTEMENT = **400 000 €**

DETR = **492 828 €**

TOTAL = **1 192 828 €** soit **72, 61 %**

## PYRAMIDES

Chaque nombre est la somme des deux nombres placés juste en dessous. À vous de reconstituer ces pyramides en utilisant les nombres déjà placés.

## BONS COMPTES

Sachant qu'un pion orange est le résultat de l'addition de deux bleus, rayez les pions par groupes de trois (un orange et deux bleus) pour qu'il n'en reste plus un seul.

|    |    |    |
|----|----|----|
| 4  | 15 | 14 |
| 51 | 5  | 36 |
| 11 | 6  | 1  |
| 23 | 28 | 20 |
| 37 | 3  | 2  |

## COMBINAISONS

En associant ces blocs de lettres deux par deux, recréez les noms de sept compositions musicales. Avec les deux derniers blocs, vous trouverez le nom d'un accessoire de musicien.

|      |       |      |      |
|------|-------|------|------|
| TATE | SYMP  | SON  | CONC |
| GIO  | NADE  | PRE  | ADA  |
| ATE  | ERTO  | CAN  | DIAP |
| SERE | HONIE | ASON | LUDE |

1 \_\_\_\_\_ 5 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_ 6 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_ 7 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

Le 8<sup>e</sup> mot est : \_\_\_\_\_

## QUELS THÈMES ?

Changez une lettre de chacun des mots des listes proposées ici pour former cinq autres mots liés entre eux par un thème commun.

① Oreille  
Saule  
Mélasse  
Lavante  
Girolle

Thème : \_\_\_\_\_

② Boue  
Voyant  
Titre  
Pénale  
Singe

Thème : \_\_\_\_\_



### Pour jouer le binero

- 1 Remplissez la grille avec les chiffres 0 ou 1, afin que chaque ligne et colonne contiennent autant de 0 que de 1.

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| 1 | 1 |   | 0 |
|   | 0 |   |   |
|   |   | 0 |   |
|   | 1 |   | 0 |

- 2 On ne peut avoir plus de deux « 0 » ou « 1 » placés l'un à côté ou l'un en dessous de l'autre.

- 3 Attention, les lignes ou colonnes identiques sont interdites !

Solution :

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| 0 | 1 | 1 | 0 |
| 1 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 1 | 0 | 0 |
| 0 | 0 | 1 | 1 |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 1 |   |   |   | 0 |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   | 0 | 1 |   |
|   |   |   |   |   |   | 0 |   |   |
| 1 |   | 1 |   |   | 1 |   |   |   |
|   |   |   | 1 |   |   |   |   | 1 |
| 0 |   |   |   | 1 | 1 |   |   |   |
|   |   |   |   | 0 | 1 |   |   |   |
| 1 | 1 |   |   |   |   | 1 |   |   |
|   | 1 | 1 |   | 0 |   |   |   | 0 |
|   |   |   |   |   |   |   | 1 |   |

### LE DERNIER MOT

Sans modifier l'ordre des lettres, créez un nouveau mot en enlevant une lettre à chacun des huit mots ci-dessous. Placez cette lettre dans la case de droite et découvrez verticalement le dernier mot.

1 P O I V R E

2 B O U C H E

3 C H A I N E

4 A P L O M B

5 G A T I N E

6 P I O C H E

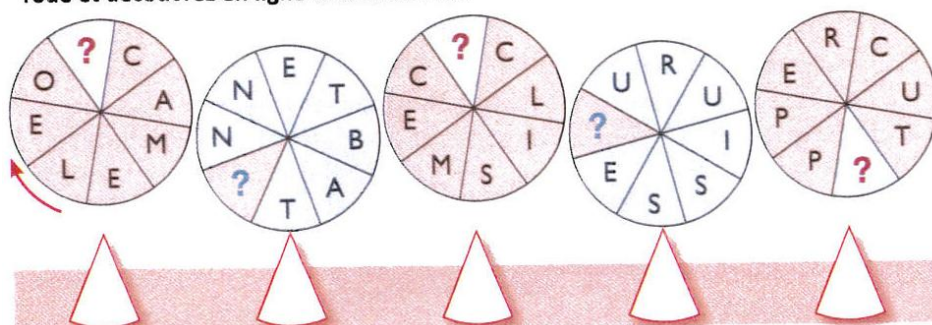
7 P O U L P E

8 H A N T E R

9

### LA ROUE DES MOTS

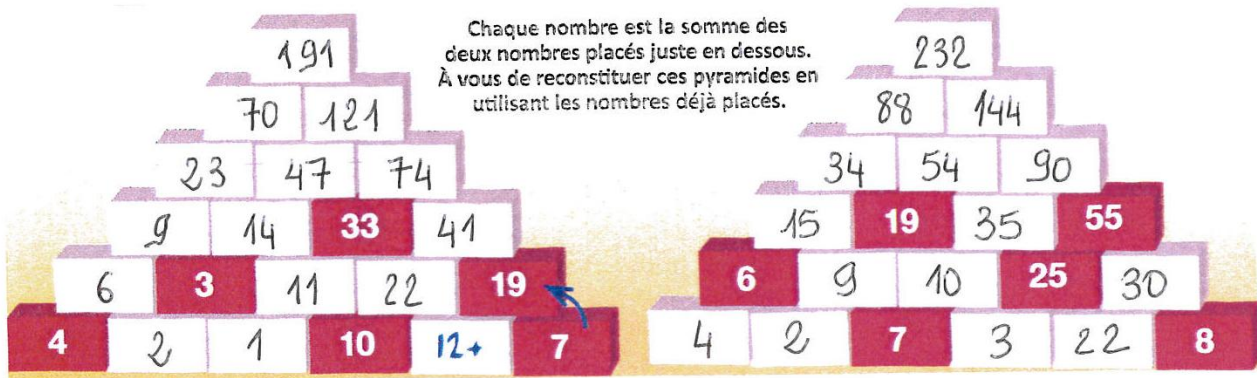
Cinq mots, proposés dans une roue et qui se lisent dans le sens des aiguilles d'une montre, ont été privés d'une lettre. Une fois celle-ci trouvée, reportez-la sous chaque roue et découvrez en ligne le dernier mot.



# SOLUTIONS



|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |



Le dernier MOT :

POIRE (V) ; BUCHE (O) ; HAINE (C) ; PLOMB (A) ; GAINE (T) ; POCHE (I) ; PULPE (O) ; HATER (N) = **VOCATION**.

La roue des mots :

CAMELEON ( N ) ; BATONNET (O) ; Cyclisme (Y) ; RUISSEAU( A ) ; UPERCUT (U) = **NOYAU**.

Bons comptes :

6 = 4+2 ; 14 = 11+3 ; 20 = 15+5 ; 37 = 36+1 ; 51 = 23+28.

*Solutions*



**COMBINAISONS :**

CONCERTO ; ADAGIO ; CANTATE ; SYMPHONIE ; SERENADE ; SONATE ; PRELUDE = **DIAPASON.**

**QUELS THEMES :**

1. OSEILLE ; SAUGE ; MELISSE ; LAVANDE ; GIROFLE = **PLANTES AROMATIQUES.**
2. ROUE ; VOLANT ; VITRE ; PEDALE ; SIEGE = **VOITURE**

### **APRES MONTMALAN LE CIMETIERE ?**

Un répit de 5 ou 6 années et de nouveau un vol, une dégradation dans le cimetière de notre petite commune où reposent les bersacoises et bersacois.

Sur la tombe de Guy Peyronnet un buis sur tige vient de s'évanouir dans la nature . Comment peut- on en arriver là ? Comment peut- on manquer autant de respect au repos d'une personne, en toute impunité ?. Ce désir morbide de peiner, d'inviter à la suspicion ou tout bêtement de s'offrir gratuitement un objet désiré, ou encore plus affligeant, s'enjouer d'un acte gratuit marqué du sceau de l'ignorance ou de l'absence congénitale d'éducation. La mairie doit-elle envisager, comme c'est une obligation dans les grandes agglomérations, des heures d'ouverture surveillées même ? Ne pouvons- nous pas laisser à ces concentrations de population ces contraintes liées à une incivilité galopante ? Ou alors, ne doit-on pas réagir et penser que l'inévitable arrive à des périodes régulières ? Est-ce peut- être à chaque citoyen d'être attentif et de signaler, sans passer pour un délateur, des présences inopportunes ou suspectes. Peut-être que les parents d'adolescents pourraient leur expliquer qu'il y a des lieux à respecter au-delà de toute croyance. Ça s'appelle l'EDUCATION. Mais voilà, cette dernière ne semble plus appartenir à beaucoup d'adultes. Ne pas pardonner ce geste me paraît être un devoir pour chacun d'entre nous.

### **PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Depuis le 28 janvier 2015, l'amendement GLAVANY a été voté à l'assemblée. Il décline :

**« Les animaux domestiques sont considérés comme des êtres doués de sensibilité »**

D'après les articles **R654- 1** du code de protection des animaux et article **655-1** du code civil ( atteintes volontaires à la vie des animaux) :

**« TOUTE PERSONNE AYANT EXERCE UNE MALTRAITANCE OU DES SEVICES GRAVES A UN ANIMAL DOMESTIQUE EST PASSIBLE DE 2 ANNEES D' EMPRISONNEMENT ET DE 30 000 € D'AMENDE »**

Je dois informer la population de Petit- Bersac que plusieurs plaintes ont été déposées à la mairie de Petit- Bersac (verbales pour le moment) pour des disparitions suspectes d'animaux domestiques dans des zones bien répertoriées, ou revenus au domicile avec des séquelles graves et ne laissant aucun doute sur la nature de la blessure. Etat confirmé par un vétérinaire de Chalais.

A ce jour, j'ai alerté verbalement la gendarmerie nationale et des rondes sont prévues. Si ces faits venaient à se reproduire, la plainte sera écrite et je ne manquerai pas d'avertir la S.P.A de Bergerac qui a démontré, dans un récent passé son efficacité à régler ce genre de situation.